

*Compte-rendu de la troisième édition du*  
**Club des SDIS utilisateurs du progiciel**  
**de gestion du temps de travail**  
**AGATT**

20 et 21 mars 2019 - DDSIS de l'Ain / Bourg-en-Bresse



SDIS représentés :

Ain (hôte), Calvados, Charente-Maritime, Indre-et-Loire,  
Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Manche, Marne,  
Haute-Marne, Mayenne, Morbihan, Nord,  
Saône-et-Loire, Sarthe, Haute-Savoie,  
Somme, Vendée, Essonne



## RETOUR SUR LA 3<sup>e</sup> ÉDITION DU CLUB DES SDIS UTILISATEURS D'AGATT

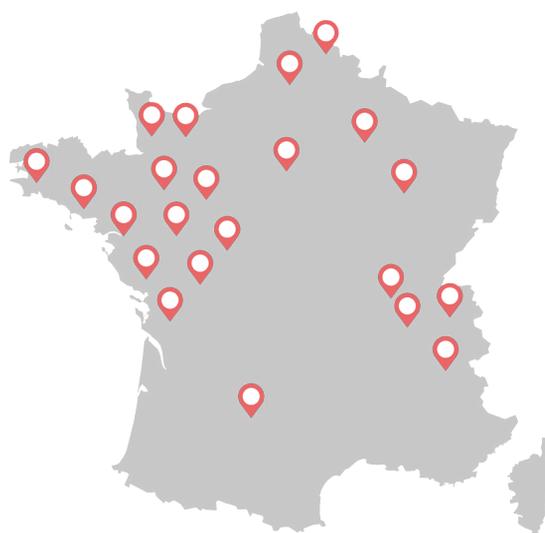
Depuis sa naissance en 2007, le progiciel AGATT s'est développé avec l'étroite collaboration de ses utilisateurs. La multiplication de ces derniers, répartis sur une grande partie du territoire métropolitain (22 départements en mars 2019) accentue mécaniquement la nécessité de consolider la proximité relationnelle qui fait la force de Pretextx.

La troisième édition du Club des SDIS utilisateurs d'AGATT s'est tenue les mercredi 20 et jeudi 21 mars 2019, à la direction départementale du SDIS de l'Ain (Bourg-en-Bresse). Les administrateurs fonctionnels et techniques des SDIS représentés, toutes et tous en tenue civile, ont débattu de leurs problématiques de gestion du temps de travail, à travers le prisme de l'outil numérique qui les assiste au quotidien.

Ont participé à cette édition 2019 (liste, fonctions et adresses de messagerie électronique en annexe) :

- pour le **SDIS 01** : Cdt Sébastien GOBERT, Adc Taïeb MESSOUSSE, Mme Cindy PELLET
- pour le **SDIS 14** : M. David LECOMTE, M. Jean-Charles VASNIER
- pour le **SDIS 17** : Cdt Pascal LACHAUD, Ltn Noël BOUTIN
- pour le **SDIS 37** : Ltn Christophe SIMON, M. Thierry ALMERAS
- pour le **SDIS 44** : Mme Géraldine LOQUAI, Mme Stéphanie LECOMTE, Cne Jean-Baptiste FLOCH
- pour le **SDIS 49** : Mme Anne-Marie LADAN, Mme Noémie MALGOGNE-DESMOUTS
- pour le **SDIS 50** : Ltn Virgil PIONNEAU, M. Charles SAINT-LO
- pour le **SDIS 51** : Ltn Eric SEIGNIER, M. Damien TENET, M. Bastien BOUTILLIER
- pour le **SDIS 52** : Mme Jennifer CANCELAS, Mme Amélie CHEVALIER
- pour le **SDIS 53** : Cne Sébastien SICOT, Mme Séverine LAGREVE
- pour le **SDIS 56** : Cne Julien DAGUENET, M. Stéphan HAMON, Ltn Christian PELE
- pour le **SDIS 59** : M. Damien CABOCHE
- pour le **SDIS 71** : Cdt Patrick LANDRY, Ltn Sébastien VIALAY, M. Yvan DEPONGE
- pour le **SDIS 72** : Cdt Jean-Marc LERAY, Ltn Julien FOULON
- pour le **SDIS 74** : M. Dominique FOURNIER, Cdt Bernard GAY, Cdt Emmanuel VIDAL
- pour le **SDIS 80** : Ltn Lilian DELMER, Mme Martine GRONIER, Cne Antoine LASALLE
- pour le **SDIS 85** : Ltn Jean-François PAQUIER, M. Julien ROCHETEAU, Cne Dominique DEMENGEOT
- pour le **SDIS 91** : Cdt David ANNOTEL

L'équipe PRETEXX au complet encadrerait les échanges, soit 46 participants au total.



Couverture d'AGATT en 2019

## Introduction

Mathieu Prissette a présenté le programme des rencontres.

Après avoir salué la forte mobilisation des 18 SDIS représentés, il a ré-contextualisé les tenants et aboutissants de ce troisième rassemblement dont certains doutent encore de l'intérêt.

*"A nos yeux, le Club des utilisateurs d'AGATT est indispensable. Souvenez-vous du nombre de fois où vous nous avez interrogés sur les pratiques des autres SDIS. Multipliez cette question par 20 ou plus et vous saurez pourquoi nous appelons de nos vœux le partage et la mutualisation de vos pratiques.*

*On le sait, les SDIS ne sont pas des fervents adeptes de la mutualisation. Et dans le cadre de la gestion dématérialisée du temps de travail, avec AGATT en l'occurrence, cette réticence constitue un sérieux handicap. Nous nous désolons régulièrement de vous voir ré-inventer la roue, tous à tour de rôle, quand il suffirait souvent d'un coup de téléphone à l'un de vos collègues dans un autre département pour lever la plupart de vos blocages.*

*Faites simple : inspirez-vous de vos pratiques respectives, tout en les adaptant à vos règles locales !*

*Pendant ces deux jours, soyez acteurs. Ne restez pas dans votre zone de confort, quitte à nous faire sortir de la nôtre. Il s'agit là du principal enjeu de ce rassemblement. Celui-ci sera sans nul doute convivial, compte tenu des conditions excellentes dans lesquelles nous accueille le SDIS de l'Ain, conditions qui devraient vous faciliter la tâche."*

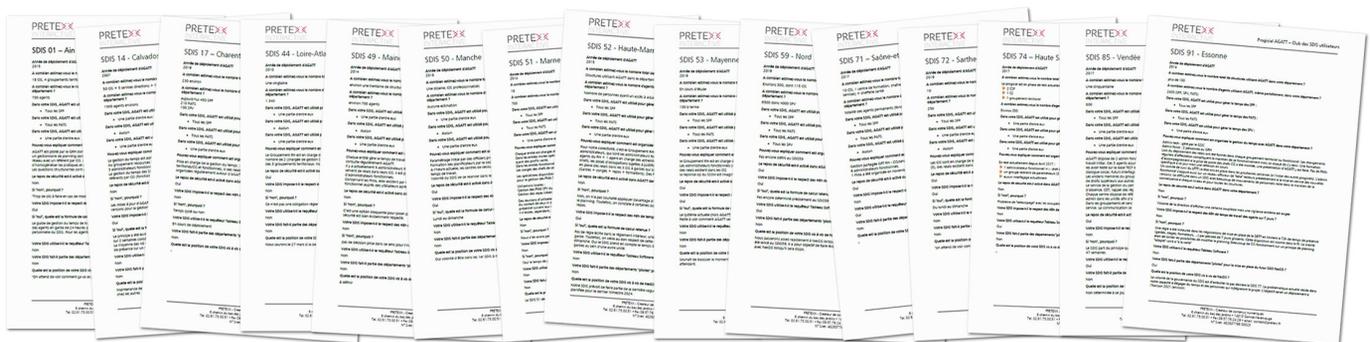
Mathieu Prissette est revenu sur les objectifs atteints lors des deux précédentes éditions du Club AGATT (2014 et 2015) puis a récapitulé les principaux développements réalisés depuis quatre ans :

- gestion des PATS,
- création des interfaces RH standardisées,
- mise en place du requêteur Tableau Software,
- cahier de consignes, nouvelle feuille journalière, suivi des absences, ...

Pour conclure ce préambule, la quarantaine de participant(e)s s'est prêtée au jeu d'un "tour de table" ludique en forme de quiz sur les spécialités culinaires des départements utilisateurs d'AGATT. L'appétit ainsi ouvert, le Club AGATT pouvait réellement commencer.

## Recensement des usages du progiciel de gestion du temps de travail AGATT

En amont du Club Utilisateurs, les SDIS ont reçu un questionnaire permettant d'en savoir plus sur la façon dont ils exploitent le progiciel AGATT. Les résultats du questionnaire ont été envoyés à tous les participants quelques jours avant le Club, leur permettant de prendre connaissance du profil de chaque SDIS et des attentes de chacun.



## La feuille de route des évolutions d'AGATT

Mathieu Prissette a rappelé que la feuille de route est déterminée par les SDIS, soit en émettant directement un besoin, soit en recommandant AGATT auprès d'autres SDIS qui intégreront ces besoins dans leur contrat d'acquisition du progiciel, soit en regroupant plusieurs SDIS autour d'un même besoin.

Dans les années à venir, ces besoins concerneront l'automatisation des traitements liés au temps de travail, le pointage / *badgeage*, le respect des aspects réglementaires, les interfaces NexSIS, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les SDIS présents ont suggéré par ailleurs :

- la prise en compte des statistiques Infosdis,
- le développement d'une application AGATT pour *smartphone* a minima sur des fonctionnalités ciblées du logiciel (pose ou modification de garde, de disponibilité),
- la modification du format de l'export lors de l'extraction ponctuelle de données,
- une insatisfaction générale quant à la pertinence des statistiques apparaissant dans le module dédié du "Tableau de bord" d'AGATT,
- la gestion directe et la mise en historique d'agents inactifs (déjà en cours d'amélioration),
  - > Une historisation des affectations à instant T jusqu'à 5 ans en arrière (raisons judiciaires ou autres) donnerait certes plus de lisibilité mais engendrerait une certaine complexité qui questionne les limites du logiciel sur ce point.
  - > Une fonctionnalité de sauvegarde partielle a été évoquée pour couvrir ce besoin.



## Gestion du temps de travail avec AGATT

### Quelle organisation dans le SDIS pour une bonne application des règles dans la durée ?

Le Commandant Sébastien Gobert a exposé les démarches et questionnements du SDIS 01 au moment de la mise en place d'AGATT.

Il a décrit la mise en place d'un groupe-projet (« *largement sous-dimensionné* »), les phases d'expérimentation, de déploiement et de pérennisation (réunions AGATT, FMPA annuelles).

***"AGATT présente le gros avantage de la transparence, le logiciel révèle les pratiques - bonnes et mauvaises (même de bonne foi), facilite le recadrage et l'homogénéisation du temps de travail."***

Il a soulevé toutefois le contrôle problématique des pratiques des différentes entités.

*"L'évolution progressive du paramétrage liée à l'augmentation du périmètre (intégration du SSSM ou des SPV) complique le suivi des pratiques et fausse les statistiques."*

Le SDIS 56 a émis deux suggestions :

- la régularisation des FMPA pour rappeler les bonnes pratiques,
- l'utilisation des interfaces RH pour effectuer des contrôles sur les données qui transitent depuis la RH vers AGATT et détecter les anomalies.

Le commandant Gobert a conçu et diffuse un guide de gestion pour accompagner l'utilisation du progiciel. Il a effectué un contrôle croisé pour mettre en évidence les causes et effets négatifs.

La question des "guides de bonnes pratiques AGATT" est posée, plusieurs SDIS faisant part de leur retour d'expérience en la matière. Les SDIS ne disposant pas encore de document formalisé ont pu mesurer l'intérêt de cette démarche.

En marge de ces échanges, une demande récurrente a été évoquée quant à la possibilité d'ajouter une pièce jointe lors de la pose d'une occupation. Mathieu Prissette a précisé que cette option - objet d'une demande de la part du SDIS 59 - induit des problématiques de poids et de confidentialité (droits, RGPD): "qui lit ? Qui peut modifier ou supprimer ces fichiers joints ?".

Le commandant Gobert a évoqué le débat en cours dans les centres sur l'utilisation d'AGATT comme un outil de temps de travail (gardes) ou comme un agenda (FMA, réunions, séances de sport...).

Il est constaté unanimement qu'AGATT peut faire les deux :

- la vision "temps de travail" est plutôt celle des RH ; elle est principalement couverte par les indicateurs individuels,
- la vision "agenda", plutôt celle des OPS , est principalement couverte par les indicateurs collectifs.

Le SDIS 14 a préconisé fortement la vérification régulière (mensuelle) et l'analyse de l'écart entre le temps de travail paramétré et le temps de travail renseigné dans AGATT.

De son point de vue, une conclusion s'impose : *"l'outil doit être géré par les RH"*.

Le SDIS 59 s'est interrogé quant à la pérennisation du projet : bonne coordination entre services opérationnels et service RH.

Le fait qu'AGATT gère des services transversaux *"ne le rend-il pas fourre-tout ?"*

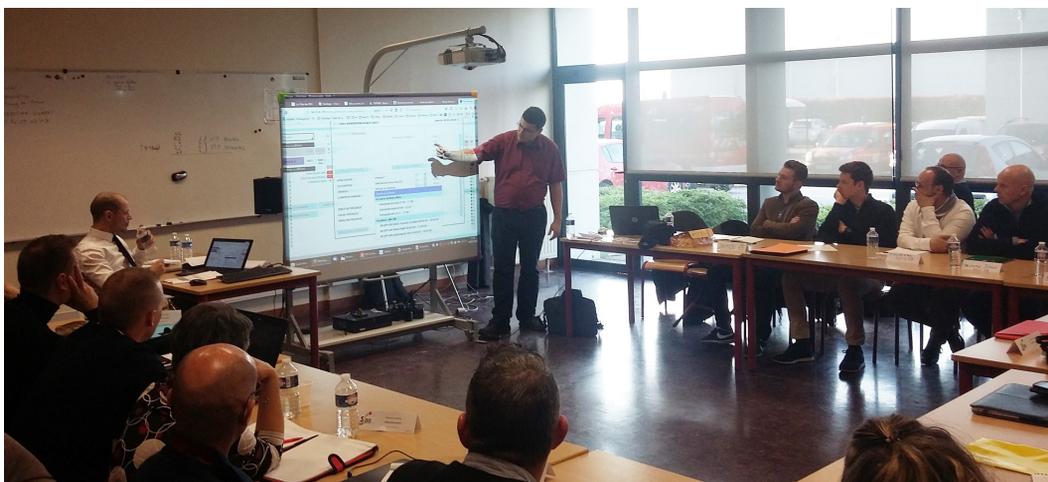
Le constat a été enfin dressé que l'outil de requêtage d'AGATT est sous-utilisé.

ATELIER N°2

**Gestion des PATS et régime SHR : point de situation et améliorations en cours**

animé par Thibault Witzig (Pretextx)

- Présentation des nouveautés SHR de la version "Gourdon\*" d'AGATT : saisie des rythmes de travail (régime / quotité), saisie et utilisation dans le planning d'horaires individualisés.
- Explication du mode de gestion du SDIS 38 pour éviter une incompréhension sur l'utilité du module "Horaires individualisés".  
Au SDIS 38, les horaires de travail sont fixés à l'avance mais au lieu d'être les mêmes toutes les semaines pour tous les agents, chacun peut déclarer à l'avance ses propres horaires, du moment que ces derniers respectent leur régime de travail et le règlement intérieur du SDIS. Le module "Horaires individualisés" permet aux RH de renseigner les horaires demandés par les agents.
- Dans les SDIS utilisant une pointeuse, les horaires de travail ne sont pas fixés à l'avance. Les agents arrivent et repartent à l'heure de leur choix (dans la limite des plages imposées). Ces horaires sont enregistrés dans une pointeuse et c'est seulement ensuite que l'on peut vérifier si les horaires réalisés sont conformes au régime de travail de l'agent et au règlement intérieur du SDIS. Bien qu'il puisse y ressembler, **le module "Horaires individualisés" d'AGATT n'est pas un module de contrôle de pointage.**  
A ce titre, il reste assez spécifique aux besoins du SDIS 38. Toutefois, cette fonctionnalité a permis le développement de plusieurs modules permettant d'améliorer substantiellement la gestion du SHR pour l'ensemble des SDIS utilisateurs.
- Évocation des développements concernant le SHR sur la feuille de route AGATT :
  - Pointage et saisie d'heure,
  - plages mobiles,
  - *badgeage*,
  - suivi des anomalies,
  - extension du circuit de validation.



\* Depuis le Club des utilisateurs, une nouvelle version d'AGATT, baptisée "[Heyrieux](#)", a été livrée en juin 2019.

ATELIER N°3

**Interfaces RH : état des lieux**

animé par Julien Rocheteau (SDIS 85) et Vincent Régnard (Pretext)

- Présentation de quelques points-clefs concernant les interfaces RH :
  - le statut du déploiement - 12 SDIS sur 22 utilisent les interfaces RH,
  - les flux concernés (Entités, Agents, Affectations, Compétences, Grades),
  - la livraison et la mise à jour,
  - la documentation des spécifications et du fonctionnement.
- Retour d'expérience du SDIS 85 et préconisations de Julien Rocheteau :
  - bien identifier la source de la donnée, pour chaque domaine (SSIC + Fonctionnels),
  - en fonction des données à disposition, interroger la finalité attendue dans AGATT, à savoir : quels champs interfacier et quels champs gérer manuellement (SSIC + Fonctionnels),
  - réaliser une étude scrupuleuse du cahier des charges, choix réfléchi de l'outil, etc. (SSIC),
  - effectuer des tests et leur validation (SSIC + fonctionnels), superviser rigoureusement leur bon déroulement.
- Revue d'expériences issues d'autres SDIS : mise en œuvre des interfaces, services rendus, logiciels RH interfacés, pratique au quotidien, attentes et besoins.
- Principes de fonctionnement : documentation par version / dépôt csv / clefs / archives / rejets, configurations globale et spécifique (config/interfaces.php, intf\_parametres), exécutions manuelles (navigateur, tâche périodiques), journaux (en DB, Niveaux, récupération post-traitement, RR).
- Trucs utiles et arcanes : les retours d'exécution et la meilleure manière de les lire, débogger/tester, fichier ".test", changer la verbosité avec "jmax=", le mode TEST, changer le Niveau en niveau 6.
- Points de vigilance : compétences et "max\_execution\_time", montée de version AGATT, comment procéder côté API-RH, affectations : priorité AGATT sur l'id\_profil, nécessité occasionnelle de plusieurs runs quand les ajouts impliquent une cohérence inter-flux.
- Quelques pratiques vertueuses : le *backup* avant l'exécution de l'API, "Smart Lu-Ve" dans un *crontab*, le minimum vraiment utile (n° de téléphone, adresse, date de naissance et e-mail perso) pour conformité avec le RGPD, l'API-RH pour purger les datas, restructurations "Entités", "Compétences"...
- Évolutions : état de maturité, ajout de la colonne "profil" pour les affectations en version Échenevex, qualité (tests systématiques en phase développement), fichiers et dossiers (cohabitation avec la nouvelle interface "occupations").
- *Work in progress* côté Pretext : nouvelle gestion des liaisons matricules (affectations agents/compétences), consolidation des contrôles, amélioration journaux (besoin de retours-utilisateur), documentation (mise en exergue des évolutions pour les livraisons), process local d'exécution vs URL, "double run".

Remarques recueillies lors de cet atelier :

- Au lieu de "compétences", remplacer par "liste des spécialités opérationnelles".
- Duplication/fusion du planning d'un agent avec un autre, sur une période donnée (cas de l'agent virtuel devenu agent réel) : livraison de la fonctionnalité en version Heyrieux\*.
- Sur la documentation de nouvelle version, faire apparaître plus distinctement les changements.
- Faire remonter le flux "affectation" avant le flux "compétences".
- La partie "suppression" manque de documentation.

\* En juin 2019

ATELIER N°4

**Interfaces SGO : états des lieux**

animé par le Commandant Sébastien Gobert (SDIS 01) et Thibault Witzig (Pretext)

Présentation par le Commandant GOBERT du module d'aide à l'import du planning ARTEMIS réalisé pour le SDIS 01. Retour sur la genèse de ce module et sur les raisons du choix d'une solution nécessitant une intervention manuelle des planificateurs :

- la correspondance entre une occupation AGATT et un état planning ARTEMIS est très difficile à définir en raison de modes de fonctionnement radicalement différents entre les deux logiciels (pas de correspondance 1 pour 1 entre un type occupation et un code état, horaires différents...).
- Une solution 100% automatique aurait, de fait, un taux d'erreur non négligeable.
- La détection et la correction manuelle de ces erreurs prendraient un temps considérable (sans parler des conséquences des erreurs non détectées).
- Une solution qui ne traite pas automatiquement les cas complexes mais facilite leur traitement manuel par les planificateurs s'avère un compromis efficace.

Évocation de la possibilité d'adapter ce module pour les SDIS utilisant un autre logiciel d'alerte.

Présentation de la nouvelle interface "Occupations" (développée pour le SDIS 38 afin d'importer des stages et des arrêts) et de son utilisation possible pour importer du planning provenant d'un logiciel d'alerte.

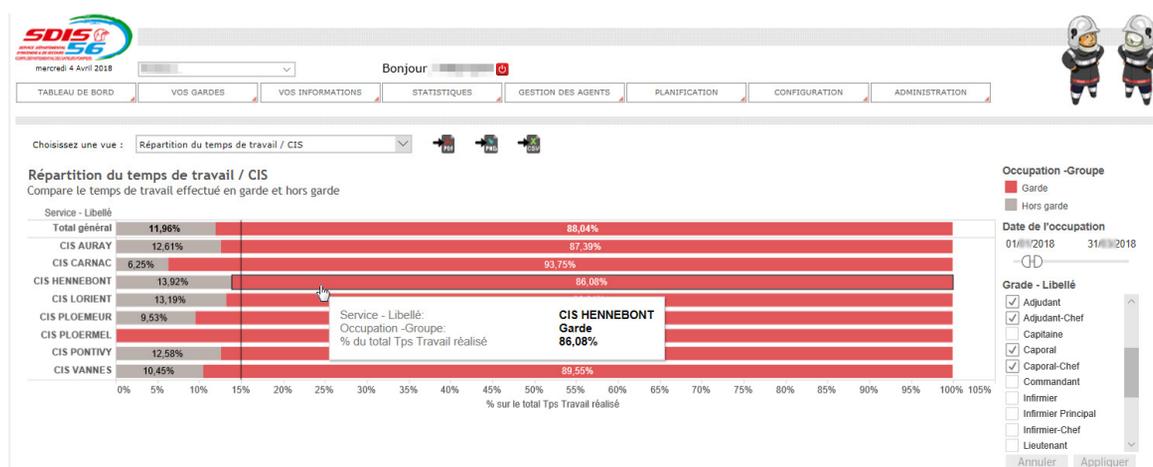


## Création de rapports statistiques avancés avec le requêteur Tableau Software animé par le Capitaine Julien Daguene (SDIS 56)

Avec un enthousiasme qui aura marqué les esprits, le Capitaine Daguene a présenté son approche de l'outil et suggéré un certain nombre de pistes pour améliorer sa prise en main et son utilisation efficiente. Il estime que, suite à la formation, sept jours pleins supplémentaires lui ont été nécessaires pour une bonne la prise en main du requêteur, « pour en exploiter la base » et en maîtriser les principales fonctionnalités. Un sérieux gain de temps est constaté si la personne qui se dédie à Tableau Software possède des aptitudes informatiques.

*“Les chefs de centre ne comptant pas les absences de la même façon que les RH, le risque de conflits s'en trouve accentué. Le périmètre de la statistique est l'élément primordial à définir.  
Si le périmètre n'est pas bon, tous les résultats sont faussés !”*

Le Capitaine Daguene a présenté un exemple concret d'[indicateur décisionnel](#) : “Pourcentages du temps de travail consacré à la garde et hors garde”. Cet indicateur correspond à une demande de la direction du SDIS vis à vis des chefs de CIS mixtes, à savoir consacrer au minimum 85% du temps de travail des agents à la garde postée. L'élaboration de cet indicateur a nécessité de mettre les parties prenantes autour de la table (direction, groupement RH, chefs de CIS), afin de définir les modalités de calcul. Une fois ces aspects définis, la conception de l'indicateur avec le requêteur a été très rapide. **Désormais, l'indicateur est devenu un outil d'accompagnement managérial, notamment pour la répartition des agents envoyés ponctuellement en renfort sur tel ou tel CIS, en fonction des carences pouvant être liées à des absences non programmées (AT/AM, etc.).**



En conclusion, le capitaine Daguene a argumenté que la pédagogie et la formation au requêtage avec Tableau mériteraient d'être perfectionnées et rallongées (à deux voire trois jours, plutôt qu'un seul actuellement)\*. De nombreux tutoriels "pas-à-pas" existant sur les plateformes vidéo pourraient par ailleurs compléter le programme de cette formation augmentée.

La configuration idéale pour optimiser cette formation consisterait donc à panacher formation sur site, tutoriels en ligne, MOOC dédié (conçu par Pretexx ?) avec tutoriel sur des indicateurs plus parlants pour les SDIS, et une synthèse lors de webinaires dédiés regroupant les SDIS concernés.

A nouveau, l'hypothèse d'exploiter le module "Mes statistiques" du "Tableau de bord" d'AGATT en y intégrant le résultat de requêtes Tableau a été suggérée.

\* Cette suggestion a été prise en compte depuis par Pretexx. Au SDIS 17, la formation Requêteur a eu lieu en juillet 2019, sur un format de 2 journées. Cette durée a été jugée plus confortable par les participants.

ATELIER N°6

**Administration technique - AGATT côté serveur**

animé par Vincent Régnard (Pretextx)

Cet atelier au contenu très technique a permis à Pretextx de présenter son expertise en matière d'administration des serveurs. Des clés ont été données aux administrateurs techniques des SDIS afin d'améliorer les performances d'AGATT, de sécuriser les données, de garantir les sauvegardes.

- État des lieux "côté système" : évolution des solutions et des préconisations informatiques
- *Work in progress* Pretextx Côté système :
  - *High Load* (Files, Configuration Apache, php)
  - Supervision et test : montée en charge
  - *Backups* PRA (déploiement, Tableau Software, sauvegarde moyen terme)
  - Docker
- État des lieux et *work in progress* "côté PHP" (PHP 7 vers PHP 7.3)
- État des lieux et *work in progress* "côté Apache/Pretextx"
  - TLS et SSL improvements
  - Monitoring Supervision
  - Optimisation montée en charge côté serveur-cache, application, zip, expires...
  - Performance tuning côté application
- État des lieux et *work in progress* "Mysql / MariaDB"/Pretextx"
- État des lieux et *work in progress* "côté Maintenance"/Pretextx :
- Tâches périodiques
  - Interfaces RH
  - *Cron* AGATT
  - documentation et fonctionnement
  - congés de fractionnement

En conclusion et au-delà des aspects techniques, Vincent Régnard a rappelé que plusieurs SDIS font déjà appel à Pretextx pour lui confier tout ou partie de la gestion de leur serveur AGATT. Ceci permet de soulager le service informatique du SDIS des tâches chronophages et de focaliser ses actions sur le service aux utilisateurs.



ATELIER N°7

**Astreintes des officiers et récupération : utiliser AGATT pour la gestion de la chaîne de commandement, le paiement et la récupération des astreintes**

animé par le Lieutenant Christophe Simon (SDIS 37) et Thibault Witzig (Pretext)

- Présentation du développement réalisé pour le SDIS 37 pour le calcul automatisé du temps de récupération des astreintes et du temps de travail des interventions.
- Présentation des évolutions prévues avec le SDIS 86 : compensation financière des astreintes, choix du mode de compensation par l'agent, prise en compte des remplacements ponctuels en cours d'astreinte.
- Démonstration de la grande diversité des règles de gestion concernant la récupération ou le paiement des astreintes selon les SDIS, au point que la définition même de ce qu'est une astreinte soit fortement variable !

Par exemple :

- SDIS 01 : en fonction de la tranche horaire à partir d'1h d'astreinte
- SDIS 53 : "astreinte-semaine" (du lundi au jeudi) ou "astreinte week-end" (du vendredi soir au lundi matin). Les remplacements se font entre les agents qui doivent s'arranger.
- SDIS 14 : indemnisation à la demi journée + séries potentielles

Pour la prise en compte des agents logés, il faut pouvoir différencier les agents logés et non logés lors des astreintes. Si un agent "logé" se fait remplacer par un "non logé", il n'y a pas d'indemnisation car il a déjà acquis les avantages. Si un agent "non logé" remplace un agent "logé", il y a indemnisation.

Cette diversité de cas implique notamment des coûts et délais de livraison très élevés si chaque SDIS commande à Pretext un développement qui ne répond qu'à son mode de gestion spécifique.

- Présentation d'une proposition de développement capable de gérer de nombreux modes de fonctionnement mais impliquant une part de saisie manuelle par les planificateurs.

Ont suivi plusieurs échanges sur les règles de gestion des SDIS présents et sur leurs avis croisés concernant le développement proposé.

Une majorité de SDIS pourrait gérer leurs astreintes selon le mode de fonctionnement des SDIS 37 et 86. Le module existant pourrait donc continuer à évoluer pour traiter le cas le plus général. Le développement semi-automatique proposé a semblé une solution pragmatique acceptable pour les SDIS ayant des règles de gestion plus spécifiques.

Remarques recueillies :

Intérêt unanime sur le besoin de pouvoir faire un export des indemnisations des astreintes.

Hypothèse émise quant à l'édition d'un questionnaire visant à inventorier toutes les définitions d'astreintes en usage afin de choisir la meilleure solution pour la conception du module les concernant.

## Conclusion

Le "Club des utilisateurs d'AGATT" s'est terminé en plénière, sous l'égide du Colonel Hors-classe Hugues Deregnaucourt (DD SIS 01).

Une satisfaction générale s'est manifestée à l'égard de la forte représentation des SDIS (18 sur les 22 actuellement utilisateurs d'AGATT) et plus encore au constat unanime de l'implication jouée de leurs représentantes et représentants. Cet enthousiasme aura été clairement perceptible dans la vitalité des échanges, en assemblée plénière, en atelier thématique ou en marge des sessions de travail.

Cette troisième édition a rempli les objectifs que nous nous étions fixés.

**Consolider la convergence d'expertises plurielles** directement concernées par l'amélioration du progiciel AGATT.

**Favoriser l'expression libre des opinions**, facilitée par la généralisation des tenues civiles.

**Susciter des échanges constructifs** en toute transparence.

**Conforter l'ensemble dans un climat de convivialité** grandement aidé par la qualité de l'accueil et de l'organisation du SDIS de l'Ain.

A ce titre, les participants ont apprécié la soirée chaleureuse organisée par l'UDSP 01 au cours de laquelle le réseautage aura fonctionné à plein régime.

En 2014, lors de la première édition de ce regroupement collectif - de 8 SDIS à l'époque - nous dressions déjà le constat de l'existence d'une "*dynamique positive mais fragile en faveur du développement communautaire du progiciel*". Cinq ans plus tard, cette dynamique s'est considérablement renforcée, augmentant mécaniquement le niveau d'exigence de ses utilisateurs et leurs attentes vis-à-vis de Pretextx.

Cinq ans, c'est à la fois dérisoire et énorme à l'échelle des usages numériques.

Et si AGATT semble correctement s'adapter aux mutations profondes qui impactent les pratiques des SDIS et l'évolution des "comportements numériques" de ses dizaines de milliers d'utilisateurs, nous sommes conscients des progrès qu'il nous reste à accomplir (traitement optimisé de la donnée, généralisation des interfaces, adaptabilité aux supports mobiles, ...) pour amener le progiciel à son plus haut niveau de service rendu.

Quoi qu'il en soit, il existe désormais un véritable "écosystème AGATT", une communauté d'éléments interconnectés dont l'outil lui-même est le point de cohésion. Cet écosystème impose naturellement une relative harmonisation des pratiques tout en respectant la singularité de fonctionnement des organismes qui le composent.

Les SDIS manifestent d'ailleurs plus clairement leur souhait de connaître les usages de leurs homologues, bien au-delà de la seule gestion du temps de travail.

Enfin, la fréquence bisannuelle du "Club des utilisateurs d'AGATT", lui-même complété par les webinaires consécutifs à chaque livraison de nouvelles versions du progiciel, apparaît unanimement comme une formule efficiente. Rendez-vous donc dans deux ans.

Merci encore à toutes et à tous de votre participation et de votre engagement !

L'équipe PRETEXX

## ANNEXE

Liste des participants au 3<sup>e</sup> Club AGATT 1/2

Entités	Participant(e)s	Fonctions	Adresses e-mail
SDIS 01	Commandant <b>Sébastien GOBERT</b>	Service Accompagnement Managérial	<a href="mailto:sebastien.gobert@sdis01.fr">sebastien.gobert@sdis01.fr</a>
	Adjudant-chef <b>Taïeb MESSOUSSE</b>	Bureau des gardes du CIS Ambérieu en Bugey	<a href="mailto:t.messousse@gmail.com">t.messousse@gmail.com</a>
	Mme <b>Cindy PELLET</b>	Service Bases de Données et Géomatique	<a href="mailto:bdg.em@sdis01.fr">bdg.em@sdis01.fr</a>
SDIS 14	M. <b>David LECOMTE</b>	Technicien informatique	<a href="mailto:dlecomte@sdis14.fr">dlecomte@sdis14.fr</a>
	M. <b>Jean-Charles VASNIER</b>	Chef du bureau du service qualité de l'environnement de travail	<a href="mailto:jvasnier@sdis14.fr">jvasnier@sdis14.fr</a>
SDIS 17	Lieutenant <b>Noël BOUTIN</b>	Chef de bureau RH/formation au CIS Saintes	<a href="mailto:noel.boutin@sdis17.fr">noel.boutin@sdis17.fr</a>
	Commandant <b>Pascal LACHAUD</b>	Adjoint au chef de pôle RH	<a href="mailto:Pascal.Lachaud@sdis17.fr">Pascal.Lachaud@sdis17.fr</a>
SDIS 37	M. <b>Thierry ALMERAS</b>	Chef du Service Informatique & Téléphonie	<a href="mailto:talmeras@sdis37.fr">talmeras@sdis37.fr</a>
	Lieutenant <b>Christophe SIMON</b>	Chef du CSP Amboise	<a href="mailto:csimon@sdis37.fr">csimon@sdis37.fr</a>
SDIS 44	Capitaine <b>Jean-Baptiste FLOCH</b>	Chef de bureau ressources humaines au Groupement SUD	<a href="mailto:Jean-Baptiste.FLOCH@sdis44.fr">Jean-Baptiste.FLOCH@sdis44.fr</a>
	Mme <b>Stéphanie LECOMTE</b>	Cheffe de Service Gestion SPP/PATS	<a href="mailto:Stephanie.LECOMTE@sdis44.fr">Stephanie.LECOMTE@sdis44.fr</a>
	Mme <b>Géraldine LOQUAI</b>	Chargée de gestion du système d'information RH	<a href="mailto:Geraldine.LOQUAI@sdis44.fr">Geraldine.LOQUAI@sdis44.fr</a>
SDIS 49	Mme <b>Anne-Marie LADAN</b>	Assistante RH	
	Mme <b>Noémie MALGOGNE-DESMOUTS</b>	Chef du service bases de données et logiciels	<a href="mailto:noemie.malgogne@sdis49.fr">noemie.malgogne@sdis49.fr</a>
SDIS 50	Lieutenant <b>Virgil PIONNEAU</b>	Chef du CIS Coutances	<a href="mailto:v.pionneau@sdis50.fr">v.pionneau@sdis50.fr</a>
	M. <b>Charles SAINT-LO</b>	Technicien informatique	<a href="mailto:c.saint-lo@sdis50.fr">c.saint-lo@sdis50.fr</a>
SDIS 51	M. <b>Bastien BOUTILLIER</b>	Technicien informatique	
	Lieutenant <b>Éric SEIGNIER</b>	CSP Chalons en Champagne Ressources Humaines	<a href="mailto:seignier.eric@sdis51.fr">seignier.eric@sdis51.fr</a>
	M. <b>Damien TENET</b>	Technicien informatique	<a href="mailto:tenet.damien@sdis51.fr">tenet.damien@sdis51.fr</a>
SDIS 52	Mme <b>Jennifer CANCELAS</b>	GCOPO - Service ressources humaines	<a href="mailto:cancelas.j@sdis52.fr">cancelas.j@sdis52.fr</a>
	Mme <b>Amélie CHEVALIER</b>	Volontariat, Transverse RH	
SDIS 53	Mme <b>Séverine LAGREVE</b>	Service des Ressources Humaines	<a href="mailto:s.lagreve@sdis53.fr">s.lagreve@sdis53.fr</a>
	Capitaine <b>Sébastien SICOT</b>	Adjoint au chef de groupement Ressources humaines – Formation	<a href="mailto:s.sicot@sdis53.fr">s.sicot@sdis53.fr</a>

## ANNEXE

Liste des participants au 3<sup>e</sup> Club AGATT 2/2

Entités	Participant(e)s	Fonctions	Adresses e-mail
SDIS 56	Capitaine <b>Julien DAGUENET</b>	Chef CIS Auray	<a href="mailto:jdaguenet@sdis56.fr">jdaguenet@sdis56.fr</a>
	M. <b>Stéphan HAMON</b>	Admin BDD / Responsable interfaces	<a href="mailto:StHamon@sdis56.fr">StHamon@sdis56.fr</a>
	Lieutenant <b>Christian PELÉ</b>	Adjoint au Chef du CIS Auray	<a href="mailto:CPele@sdis56.fr">CPele@sdis56.fr</a>
SDIS 59	M. <b>Damien CABOCHE</b>	Chef de Service Système d'Informations RRH (SIRRH)	<a href="mailto:damien.caboche@sdis59.fr">damien.caboche@sdis59.fr</a>
SDIS 71	M. <b>Yvan DEPONGE</b>	Chef du Service Gestion du Personnel et des Carrières	<a href="mailto:ydeponge@sdis71.fr">ydeponge@sdis71.fr</a>
	Commandant <b>Patrick LANDRY</b>	Chef du Gpt Territorial Est	<a href="mailto:PLANDRY@sdis71.fr">PLANDRY@sdis71.fr</a>
	Lieutenant <b>Sébastien VIALAY</b>	Chef du centre de formation départemental	<a href="mailto:svialay@sdis71.fr">svialay@sdis71.fr</a>
SDIS 72	Lieutenant <b>Julien FOULON</b>	Adjoint au chef de centre - Chef du bureau RH - CIS Le Mans Sud	<a href="mailto:julien.foulon@sdis72.fr">julien.foulon@sdis72.fr</a>
	Commandant <b>Jean-Marc LERAY</b>	Chef du Groupement Urbain	<a href="mailto:Jean-Marc.LERAY@sdis72.fr">Jean-Marc.LERAY@sdis72.fr</a>
SDIS 74	M. <b>Dominique FOURNIER</b>	DSI	<a href="mailto:FournierD@sdis74.fr">FournierD@sdis74.fr</a>
	Commandant <b>Bernard GAY</b>	Chef du groupement territorial du Genevois	<a href="mailto:gayb@sdis74.fr">gayb@sdis74.fr</a>
	Commandant <b>Emmanuel VIDAL</b>	Chef du groupement GPEC - pôle RH	
SDIS 80	Lieutenant <b>Lilian DELMER</b>	Chef du service Doctrine-Exercices-RETEX	<a href="mailto:lilian.delmer@sdis80.fr">lilian.delmer@sdis80.fr</a>
	Mme <b>Martine GRONIER</b>	Responsable du service de gestion des SPV	
	Capitaine <b>Antoine LASALLE</b>	Chef du CTA	
SDIS 85	Capitaine <b>Dominique DEMENGEOT</b>	Chef du Centre de Secours de Challans	<a href="mailto:Dominique.Demengeot@sdis-vendee.fr">Dominique.Demengeot@sdis-vendee.fr</a>
	Lieutenant <b>Jean-François PAQUIER</b>	Chef du CIS Saint-Jean-de-Monts	<a href="mailto:jean-francois.paquier@sdis-vendee.fr">jean-francois.paquier@sdis-vendee.fr</a>
	M. <b>Julien ROCHETEAU</b>	Technicien SIC	<a href="mailto:Julien.Rocheteau@sdis-vendee.fr">Julien.Rocheteau@sdis-vendee.fr</a>
SDIS91	Commandant <b>David ANNOTEL</b>	Chef adjoint du Gpt RH / Chargé de mission Emplois et Compétences	<a href="mailto:dannotel@sdis91.fr">dannotel@sdis91.fr</a>
Pretextx	M. <b>Jean-Christophe PERRIER</b>	Graphiste, chargé de communication	<a href="mailto:jcp@pretextx.fr">jcp@pretextx.fr</a>
	M. <b>Mathieu PRISSETTE</b>	Chef de projet	<a href="mailto:mp@pretextx.fr">mp@pretextx.fr</a>
	M. <b>Vincent REGNARD</b>	Administrateur des réseaux et systèmes	<a href="mailto:vr@pretextx.fr">vr@pretextx.fr</a>
	Mlle. <b>Géraldine SINGUERLET</b>	Développeuse	<a href="mailto:gs@pretextx.fr">gs@pretextx.fr</a>
	M. <b>Thibault WITZIG</b>	Responsable des développements de progiciels	<a href="mailto:tw@pretextx.fr">tw@pretextx.fr</a>